

NOUVELLES DATES : du 29 mai au 3 juin 2021

La Régularité loisir est destinée à tous ceux qui recherchent un cadre sportif mais sans recherche de vitesse maximum. Une Epreuve de Régularité loisir comporte un classement avec un premier et un dernier, mais à aucun moment la vitesse n'est un facteur déterminant pour le classement.

PROGRAMME

Du 1^{er} septembre 2020 au 10 mars 2021 : ouverture des engagements à normaux.

Clôture des engagements :

Dés que le nombre de 90 véhicules sera atteint.

Les vérifications administratives se dérouleront le Samedi 29 mai 2021 au Pavillon Vendôme à Paris de 9h00 à 15h00.

Les vérifications techniques se dérouleront le Samedi 29 mai 2021 Place Vendôme à Paris de 9h00 à 16h00.

Le départ de l'épreuve sera donné le Dimanche 30 mai 2021 à 8h30 depuis la Place Vendôme.

La publication des résultats et la Remise des prix auront lieu le 3 juin 2021 lors de la soirée de clôture à La Baule.

NOUVEAU Programme du « 21^e Rallye des Princesses Richard Mille »

Samedi 29 mai 2021 : Vérifications Administratives et Techniques et soirée d'ouverture au Pavillon Vendôme à Paris

Dimanche 30 mai 2021 : 1^{ère} étape : Paris – Le Touquet – Hôtel Westminster 5* et Grand Hôtel 4*

Lundi 31 mai 2021 : 2^{ème} étape : Le Touquet – Deauville – Hôtels Barrière Golf 4*

Mardi 1^{er} juin 2021 : 3^{ème} étape : Deauville - Dinard – Hôtels Barrière Grand Hôtel et le Royal 'Emeraude 4 et 5*

Mercredi 2 juin 2021 : 4^{ème} étape : Dinard – La Baule – Hôtel Barrière L'Ermitage 5*

Jeudi 3 juin 2021 : 5^{ème} étape : La Baule – La Baule – Hôtel Barrière l'Ermitage + Grand Hôtel 5*

Les hôtels seront attribués en fonction de l'ordre d'arrivée des engagements et des disponibilités.

ART. 1P- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile (ASA) Auto Verte (07/33) organise, sous l'égide de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), une Epreuve de Régularité historique sur route ouverte, dénommée « 21^e Rallye des Princesses Richard Mille ». Elle se déroulera du 29 mai au 3 juin 2021, de Paris à La Baule. **Elle est réservée aux équipages 100 % féminins.**

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA
- à la Réglementation standard de la FFSA
- au présent Règlement et à ses Additifs éventuels,
- au Code de la Route français.

Ce rallye a reçu le permis d'organiser - **N° 186 délivré par la FFSA le 3 Mars 2020.**

Les dispositions du présent Règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des Additifs numérotés et datés, qui feront partie intégrante du présent Règlement et dont les Participants devront accuser réception par émargement.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

L'A.S.A. Auto Verte a confié l'organisation technique de l'épreuve à la Société Patrick Zaniroli Promotion Sarl
1 à 14 Avenue du 1er Mai – ZI Saint Joseph – Le Meeting – 04100 Manosque – France
Tél : ++33 (0)4 92 82 20 00 - Fax : ++33 (0)4 92 82 20 34
e-mail : info@zaniroli.com - web: www.zaniroli.com

Relations Participants & Relations Presse – Viviane Zaniroli

Art. 1.1P. : Officiels de l'épreuve

Directeur de Course : Elisabeth PERROT - Licence n° 6567– ASA 15/04
Président du Collège : José PEROT – licence n° 6567 – ASA 15 /04
Relation Concurrents : Sylvie SCHMIT - Licence n°36488 – ASA 07/29
Responsable Respect des moyennes : Patrick ZANIROLI – Licence n°1319 – ASA 07/33
Commissaire Technique : Patrice CATALANO – Licence N° 243918 – ASA 14/42
Médecin : Christine LESPIAUCQ – Licence n° 46 467 – ASA 16/02
Service Résultats & Chronométrage : JB Time Concept

Art. 1.2P. : Vérifications administratives

Les vérifications administratives se dérouleront le 29 mai 2021 au Pavillon Vendôme.
Chaque Concurrente recevra par mail une convocation précisant le jour et l'heure exacts auxquels elle devra se présenter.
L'Equipage de la Concurrente devra se présenter au complet, avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci- dessous.

Chaque membre de l'Equipage devra présenter aux vérifications les documents originaux suivants, en cours de validité :

- Permis de conduire national, obligatoire pour la ou les Pilote(s) uniquement.
- Licences 2021 : Les Participants étrangères devront être en possession soit d'une Licence Internationale Concurrent Conducteur, soit d'une Licence Internationale Concurrent Conducteur Régularité.
Les Participants françaises devront être titulaires soit d'une Licence Nationale Concurrent Conducteur, soit d'une Licence Nationale Régularité Concurrent Conducteur.
- **Si vous n'êtes pas en possession de l'une de ces licences, nous vous délivrerons sur place un Titre de Participation à l'événement et, dans ce cas, vous devrez obligatoirement détenir un Certificat Médical de non contre-indication à la conduite. (Voir votre médecin généraliste avant l'épreuve).**
- Autorisation de courir à l'étranger, délivrée par les Fédérations Nationales pour les Concurrentes n'ayant pas la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne.
- Autorisation du propriétaire du véhicule de l'engager sur le Rallye des Princesses, si celui-ci n'est pas membre de l'Equipage.
- Certificat d'immatriculation du véhicule.
- Certificat d'assurance du véhicule valide sur le territoire français.

L'Equipage s'engage à présenter les originaux des documents demandés, aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol ne sera acceptée, sous peine d'un refus de départ.

Art. 1.3P. : Vérifications techniques

Les vérifications techniques se dérouleront le 29 mai 2021 Place Vendôme à Paris.

Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points de sécurité importants tels que :
Ceintures de sécurité (si prévues par constructeur), Pneumatiques, **Extincteur de 2kg**, Fixation de la batterie, Triangle de sécurité, Gilets fluorescents, Niveau sonore, Éclairage, État général d'entretien du véhicule.

La responsabilité du Commissaire technique et de l'Organisateur à raison de la conformité du véhicule ne portera que sur ces seuls points.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité, ce dont l'Equipage du véhicule devait ou aurait dû être conscient. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'Organisateur.

Chaque Concurrente devra faire équiper sa voiture d'une alimentation électrique « direct batterie » arrivant en face de la Coéquipière, pour le branchement du TRIPY (voir les explications en fin de Règlement, Annexe 3)

Nota : Au cours de ces vérifications, des membres de l'Organisation seront à votre disposition pour vous aider à poser les autocollants obligatoires. Leur responsabilité et celle de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de dégradation ultérieure de la peinture du véhicule stické.

Art. 1.4P. : Equipements électroniques et Accessoires autorisés

Votre engagement comprend la mise à disposition d'un appareil de mesure TRIPY, qui sera positionné dans votre véhicule lors de vérifications. (Voir Annexe 3 pour les instructions de pose)

Équipements électroniques et Accessoires

Tous les types de Tripmaster électronique ou mécanique sont autorisés et même conseillés.

Tous les appareils électroniques de mesures et de calculs de moyenne et/ou de distances sont autorisés à bord des véhicules en course.

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de ceintures de sécurité, même ne correspondant pas à ceux de l'époque, est autorisée.

ART. 2 P - ASSURANCES

Conforme au Règlement standard FFSA, l'Organisateur a souscrit, auprès du Cabinet Alain Jourdan Assurances, 37-39 avenue de Quakenbruck - 61007 Alençon, une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile ainsi que celle des Concurrentes en conformité avec les articles R.331-30 et A.331-32 du Code du Sport. Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON. L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement, auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

En s'inscrivant à ce Rallye, chaque Participante reconnaît assumer son entière responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'événement. L'Organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque Participante déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime ou cotisation liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires.

ART. 3 P – CONCURRENTES ET PILOTES

Art. 3.1P. – Demandes d'engagement – Inscription

Toute personne qui désire participer au Rallye de Régularité Historique « Rallye des Princesses Richard Mille » doit faire parvenir par voie postale au Secrétariat de l'épreuve une demande d'engagement dûment remplie, à l'adresse du Secrétariat du Rallye : PZP – 1-14, avenue du 1er mai - ZI Saint Joseph - Le Meeting - 04100 Manosque – France.

- L'Organisateur devra avoir reçu le formulaire d'engagement complété au plus tard le 10 mars 2021. **Attention :** le nombre d'inscrits est limité à 100 équipages. Un Equipage qui annule sa participation n'est pas autorisé à rétrocéder sa place à un autre Equipage.

- Les détails relatifs à la ou les Coéquipières pourront être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

- Un membre d'Equipage et le véhicule pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications avec l'accord de l'Organisateur. En cas d'Equipage composé de plus de deux Participantes, elles n'auront pas l'obligation d'être plus de deux dans la voiture sur la totalité du parcours.

- **Impératif** : pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des droits applicables à la date d'inscription. Si une demande d'inscription est faite par mail, l'original et le règlement doivent parvenir au Secrétariat par voie postale sous 48h, faute de quoi l'engagement ne sera pas pris en compte.

- Le Rallye étant sur invitation, l'Organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le notifiera à la Participante dans les huit jours qui suivront la réception de son engagement.

- Par le seul fait de son engagement, tout Equipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la Réglementation générale, qu'il est réputé parfaitement connaître du seul fait de la licence dont ses membres sont titulaires, et au présent Règlement particulier du Rallye, notamment quant aux stipulations relatives au droit à l'image.

- Des Equipes ou Teams de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement « par Equipe ». Une Equipe doit être composée d'au moins trois véhicules et au plus de cinq. L'addition des résultats des trois meilleurs Equipages du Team déterminera l'Equipe victorieuse.

Art. 3.2P. – Licences

Le Rallye des Princesses Richard Mille se déroulant sous l'égide de la FFSA, les Participantes doivent être titulaires d'une licence en cours de validité, délivrée par leur ASN nationale, pour pouvoir y prendre part.

Les Pilotes ou Coéquipières ne possédant pas de licence valide pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'Organisateur une licence appelée « Titre de Participation Régularité » (TPR) au prix de 60 € par personne. **Le formulaire sera à télécharger sur notre site et à présenter lors des vérifications, accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la conduite. La délivrance d'un TPR emporte adhésion aux règles applicables à l'Epreuve et à ses Participantes.**

Art. 3.3P. - Clôture

Le nombre maximum des Equipages engagés est fixé à 100 véhicules.

Clôture des inscriptions : Dès que le chiffre de 100 véhicules est atteint, et au plus tard le 10 mars 2021.

Art. 3.4P. – Droits d'engagement

Nouvel engagement Septembre

Droits → 7 800 €

Pour une nouvelle inscription :

Acompte à l'inscription 4000€ - solde au 10 mars 2021

Ces droits impliquent l'acceptation par l'Equipage de la publicité de l'Organisateur. En cas de refus de celle-ci, ces droits seront majorés de 50 %.

• Ces droits d'engagement comprennent :

Pour un Equipage de deux Participantes et leur véhicule

- l'organisation générale de l'Epreuve
- l'encadrement sportif et logistique
- l'assistance mécanique minimum (2 voitures et 5 mécaniciens) sous la gestion de l'Organisateur
- l'obtention des autorisations nationales et locales
- les hôtels pendant 5 nuits en chambre double ou twin du Dimanche 30 mai au soir au Vendredi 4 juin 2021 matin - avec les petits déjeuners en hôtels 4 et 5*
- tous les repas pour deux personnes (5 déjeuners + 5 dîners du 29 au 3 juin 2021)
- le cocktail d'ouverture à Paris le 29 mai 2021 et la soirée de gala de Remise des Prix le 3 juin 2021
- le service de transport des bagages
- l'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des Concurrentes et de l'Organisation pour rallye historique de régularité
- le gardiennage des parcs de stationnement la nuit
- deux numéros pour portières, deux plaques de rallye, un road-book et un carnet de route
- les cadeaux remis à chaque Equipage.

• Conditions de règlement pour les Concurrentes françaises :

Par chèque en €uros à l'ordre de **PATRICK ZANIROLI PROMOTION**

• **Conditions de règlement pour les Concurrentes européennes :**

Paiement accepté par virement Swift au compte : **PATRICK ZANIROLI PROMOTION** :

RIB (Relevé d'Identité Bancaire) : 30077 04875 12311400200 07 - Société Marseillaise de Crédit - Manosque

IBAN : International Bank Account Number : FR76 3007 7048 7512 3114 0020 007

BIC (Bank Identification Code) – SWIFT : SMCTFR2A

Titulaire du compte / Account owner : **PATRICK ZANIROLI PROMOTION - FR**

Les chèques européens en €uros ne sont pas acceptés.

• **Report de l'épreuve – Force Majeur**

Compte tenu des dispositions gouvernementales liées à la pandémie de coronavirus, si l'organisateur était amené à reporter l'évènement à 2021, cela correspondrait une nouvelle fois à un cas de force majeure, tel que défini par les articles 1218 et 1351 du code civil français et habituellement admis par la jurisprudence des tribunaux français.

De ce fait l'organisateur serait dégagé de tout remboursement des droits d'engagements déjà acquis.

• **Conditions d'annulation**

Pour être prise en compte, toute annulation émanant de l'Equipage doit être faite par écrit (courrier ou fax).

En cas d'annulation de votre part, compte-tenu des réservations et des acomptes déjà versés aux différents établissements comme du travail déjà accompli par l'Organisation, les conditions de remboursement seront les suivantes :

**Pour une annulation avant 1^{er} janvier 2021 : retenue forfaitaire de 2.500 € sur l'engagement.
Entre le 1^{er} janvier et le 10 mars 2021 : retenue de l'acompte de 4.000 € versé à l'inscription.
Au-delà du 10 mars 2021, la totalité de l'engagement restera acquise à l'Organisateur.**

Art. 3.5P. : Equipages

Tout Equipage devra être composé d'une première Pilote et d'une Coéquipière. La Coéquipière devra être âgée de 14 ans minimum.

Art. 3.6P. : Ordre des départs

- L'ordre des départs du premier jour sera donné dans l'ordre des numéros, le plus petit partant en tête.
- Les jours : J3 et J5, les départs seront donnés dans l'ordre du classement de la veille dans chaque catégorie, les véhicules les plus anciens partant devant.
- Pour les J2 et J4, ce seront d'abord les véhicules les plus récents qui partiront devant.
- Un break sera observé entre chaque catégorie de véhicules, par tranche d'âge et de moyennes.

Art. 3.7P. : Numéros

Les numéros seront donnés **dans chaque tranche d'âge du véhicule** dans l'ordre d'arrivée des engagements.

ART. 4 P - VOITURES & EQUIPEMENTS

Art. 4.1P. : Véhicules autorisés

1/ Les voitures catégorie « Historic » jusqu'en 1985

Selon la date de la 1^{ère} immatriculation, les véhicules seront répartis dans les groupes et classes suivants :

Groupe 1 : de 1946 à 1961

Groupe 2 : de 1962 à 1965

Groupe 3 : de 1966 à 1971

Groupe 4 : de 1972 à 1976

Groupe 5 : de 1977 à 1981

Groupe 6 : de 1982 à 1985 (**sous réserve d'acceptation du dossier par l'Organisation**)

2/ Les voitures catégorie « Classic »

Groupe 7 : Véhicules de prestige, construits en réplique de véhicules de la catégorie « Historic ».

Ex : Morgan, PGO Cévennes, AC Cobra, Catheram, de La Chapelle, etc ...

Tous les véhicules devront être en conformité avec le Code de la route.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'Epreuve (époque, état, conformité, etc.)

Les véhicules jusqu'à 1.300 cm3 de cylindrée (en dehors des véhicules équipés d'un Turbo ou à moteur rotatif), quel que soit leur Groupe, bénéficieront d'un coefficient multiplicateur de leurs points dans les ZR de 0,80.

Le changement de véhicule en cours d'épreuve ne sera possible qu'après autorisation du Collège des Commissaires Sportifs, **à condition que la voiture de remplacement soit de la même catégorie de vitesse**. La pénalité sera de **300** points.

Dans le cas contraire, la Concurrente pourra poursuivre le Rallye hors compétition, en catégorie Followers.

Art. 4.2P. : Moyennes horaires à respecter :

Véhicules de 1946 à 1961 : moyenne Basse

Véhicules de 1962 à 1971 : moyenne Intermédiaire

Véhicules de 1972 à 1985 et Groupe 7 : moyenne Haute

Art. 4.3.P. : Assistances et Followers

Assistance personnelle

Les assistances personnelles doivent être engagées auprès de l'Organisation. Elles bénéficieront d'un road-book cartographique leur indiquant la route du Rallye et les points d'interventions interdits. Pendant toute la durée de l'Epreuve, les réparations et ravitaillements sont permis librement par les véhicules d'assistance inscrits auprès de l'Organisation.

Followers

Il a été créé une catégorie « FOLLOWERS » ouverte aux véhicules Historiques comme Modernes.

Ces véhicules peuvent être conduits par des Equipages **féminin, masculin ou mixte**. Ils ne sont pas en course, mais sont autorisés à parcourir le même itinéraire que les Concurrentes en « Randonnée ».

Chaque matin, ils partiront 10 minutes après la dernière Concurrente en course.

Les Followers et les Assistances personnelles ont **INTERDICTION** de gêner ou de bloquer une Concurrente et de se trouver derrière la voiture de leur Equipage pendant les Zones de Régularité, sous peine de mise hors course de ce dernier.

Assistance de l'Organisation

L'Organisateur mettra à la disposition des Equipages un service d'assistance, composé de 5 mécaniciens disposant de deux plateaux, qui interviendront selon nécessité et dans la mesure du possible.

En cas de panne sur le parcours, l'assistance de l'Organisation **pourra intervenir au maximum 30 minutes** sur le véhicule. Passé ce délai, il sera proposé à l'Equipage d'être transporté avec son véhicule par plateau jusqu'au garage le plus proche.

Cette assistance sera également à la disposition des Concurrentes lors de la pause déjeuner et le soir aux étapes. En cas de panne importante, la Concurrente aura la faculté de rejoindre le Rallye au départ d'une autre étape, en encourageant les pénalités correspondant aux contrôles (CH, CP, TR) qui n'auraient pas été effectués.

ART. 5 P - PUBLICITE

Conformément à la Réglementation Générale FFSA, il est permis aux Equipages d'apposer librement toute publicité sur leur voiture, pour autant que celle-ci :

- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation fournira :

- **2 plaques de portières, obligatoires et non rachetables**, pour les numéros de course, de forme ronde et d'un **diamètre de 50 cm**, sur lesquelles figureront les partenaires principaux de l'épreuve. Leur absence en cours de Rallye entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

- **2 plaques de rallye, obligatoires et non rachetables**, à apposer à l'avant et à l'arrière du véhicule, en vertical.

- **2 autocollants de partenaires du Rallye, obligatoires mais rachetables**, apposés sur les ailes arrière pour une surface de **18cm x 50cm**. Leur absence en cours de Rallye, sauf rachat prévu ci-dessous, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Ces 2 autocollants publicitaires sont rachetables dans le cas où une Concurrente ne souhaiterait pas apposer les publicités de ces partenaires du rallye. **Leur rachat entraîne une majoration de 50% des droits d'engagement.**

NOTA : Il est interdit aux Concurrentes de publier, de distribuer, de diffuser par quelque moyen que ce soit comme d'exposer toute publicité relative à leur participation au Rallye, sous quelque forme que ce soit (banderoles, kakémonos, flyers etc.), sur la totalité des sites de regroupements de l'Epreuve en-dehors des autocollants et publicités, autorisés lors des vérifications, figurant sur leurs véhicules.

Art. 5.1P. : Droit à l'image

1. En souscrivant au présent Règlement du Rallye des Princesses Richard Mille, ici dénommé le Rallye ou l'Epreuve, toute personne y participant, ici dénommée la Concurrente ou la Participante (en tant que Pilote ou Coéquipière), autorise sans réserve l'Organisateur, tant en son nom personnel que pour le compte de ses accompagnateurs, copilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs (ci-après : les Partenaires), à enregistrer, reproduire et représenter son véhicule y compris tous ses marquages ainsi que ses nom, voix, image et/ou biographie et à rendre compte par tous moyens de sa participation à l'Epreuve, tant dans le but de promouvoir l'Epreuve et son Organisateur que dans celui de leur donner la plus large couverture, notamment médiatique.
2. En souscrivant au présent Règlement Particulier, la Concurrente s'oblige à garantir l'Organisateur contre toute réclamation de ses Partenaires, relative à l'utilisation et à la reproduction par l'Organisateur de ses marques, marquages, nom, voix, images et/ou biographie ainsi qu'à tout compte-rendu de sa participation à l'Epreuve. Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrentes et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer par des moyens respectueux du prestige attaché au Rallye et cohérents avec les égards dus à ses Participantes et à leurs Partenaires, la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrentes et de leurs Partenaires.
3. Dans l'exercice de ce droit, l'Organisateur ne saurait se voir reprocher de s'y consacrer activement, sauf demande expresse et préalable d'un Concurrent et/ou de son/ses Partenaires qui entendraient voir, sur un fondement expliqué, motivé et raisonnable, préserver leur anonymat.
4. Les Concurrents et/ou leurs Partenaires qui entendraient réaliser pour leur compte personnel des images et autres captations de l'Epreuve devront en avertir en temps utile l'Organisateur et soumettre à l'approbation préalable de ce dernier les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation. L'Organisateur disposera du droit de s'opposer à toute utilisation qui serait contraire à la promotion de l'Epreuve ou excéderait les limites légales de la liberté d'expression. Les images réalisées dans les conditions visées au présent paragraphe et n'ayant pas fait l'objet d'une opposition motivée de l'Organisateur ne pourront être utilisées par leurs auteurs que dans un cadre privé, sauf autorisation préalable expresse de l'Organisateur.
5. En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, les Concurrentes reconnaissent également que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc..) comme ceux attachés au respect de la vie privée et/ou aux images, textes et autres captations de l'Epreuve, de ses Concurrentes et/ou des Partenaires de ces dernières sont ou deviennent de libre parcours exclusif au profit de l'Organisateur et/ou de leurs auteurs dès lors que ces derniers auront agi avec l'accord et/ou à la demande de l'Organisateur.
6. Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'Organisateur et/ou des auteurs des textes, images et autres captations ou commentaires de l'Epreuve, de ses Concurrents et des Partenaires de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (notamment articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, alternativement, de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ART. 6P - PARCOURS

Art 6.1P. : Description du parcours

Le parcours du Rallye sera scindé en 5 étapes d'environ 300 à 330 km par jour.

Les étapes se dérouleront de Paris à La Baule.

Chaque jour, les Participantes auront un minimum de 4 zones de régularité à arrivées multiples à effectuer.

Le kilométrage total de l'Epreuve sera d'environ 1.600 km.

- L'itinéraire devant rester secret, les reconnaissances sont impossibles, et en tout état de cause interdites.
- Le road-book de l'ensemble de l'Epreuve sera remis aux Equipages lors des vérifications administratives.

Le respect de la totalité de l'itinéraire étant obligatoire, le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes autres que celles de l'Organisation est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Art 6.3P. : Carnet de contrôle

Chaque Equipage recevra au départ un carnet de route / de contrôle.

L'Equipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des pointages.

Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'Equipage pour être visé.

A moins d'être approuvée par le Commissaire concerné, toute rectification ou modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course.

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque sur le carnet entraînera une pénalité.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

A l'issue de chaque demi-étape, le Commissaire en poste au dernier CH conservera le carnet de contrôle. La perte du carnet de bord du jour entraînera une pénalité de 50 points.

Art 6.4P. : Circulation

Pendant toute la durée du Rallye, les Equipages devront se conformer strictement aux obligations légales et autres prescriptions réglementant la circulation en France.

A l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du Road-book vous indiquera « Zone Radar » et la moyenne maximum autorisée par l'Organisation. Tout dépassement de cette moyenne alertera immédiatement le PC Course par l'intermédiaire des données émises par le Tripy et entraînera les pénalités énumérées ci-dessous :

- **Sur les liaisons, le Tripy assurera un contrôle vitesse radar permanent pour vous imposer le respect des vitesses maximum indiquées tout au long du parcours : conformes au code de la route.**
- **En cas d'infraction constatée par le Tripy dans les zones mentionnées « radar » sur le road-book, les pénalisations suivantes seront appliquées chaque jour.**

Dépassement de 0 à 10 Km/h

- 1ère infraction : 30 points**
- 2ème infraction : 50 points**
- 3ème infraction : 100 points**

Dépassement supérieure à 10km/h

- 1ère infraction : 100 points**
- 2ème infraction : 200 points**
- 3ème infraction : hors course**

Tout temps inférieur de plus de 10 % à celui résultant de la moyenne maximale imposée par l'Organisateur entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Il est de même interdit à l'Equipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- **de bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements,**
- **de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif.**

Les Commissaires et les Officiels de l'épreuve, à l'exception du Commissaire Sportif, sont considérés comme juges de fait et à même de constater tout type d'infraction.

Toute manœuvre déloyale, anti-sportive, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un Equipage, ainsi que la non assistance à personne accidentée, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

ART. 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

Art 7.1P. : Départ

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque Equipage. Tout retard imputable aux Equipages pour se présenter au départ de l'Epreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, **le départ sera refusé aux Equipages.**

Le parcours de l'Epreuve sera scindé en 5 étapes

elles-mêmes décomposées en plusieurs secteurs de nature différente :

Secteur de liaison : Portion de parcours située entre deux contrôles ou simples lieux de regroupement et ne faisant pas l'objet d'un contrôle de régularité. Le temps convenu pour les parcourir tiendra compte des éventuelles difficultés de circulation et doit inciter à la prudence.

Zone de régularité : Portion de parcours comprise entre deux contrôles horaires à couvrir dans un temps imposé correspondant à une moyenne inférieure ou égale, selon la catégorie du véhicule, à 50 km/h.

La longueur minimum d'une ZR (Zone de Régularité) est de 3 km, la première ligne d'arrivée pouvant être disposée après 600m de zone.

Si une zone d'habitation se trouve sur une zone de régularité, celle-ci sera traversée à 30 km/h.

Les lignes d'arrivée de tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées sur le road-book, elles seront prises électroniquement par l'appareil **TRIPY** placé par l'Organisation sur le tableau de bord. Elles ne seront pas suivies de point « stop ».

Il y aura plusieurs arrivées par ZR, chacune pouvant être placée en tout point du parcours après les 600 premiers mètres.

ART. 7.2P. : Dispositions générales relatives aux contrôles

L'heure officielle du rallye est celle affichée par le Tripy, qui sera placé devant chaque Coéquipière.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et stop des zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés, agréés par la FIA.

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente.

Ils cesseront d'opérer 30 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière Concurrente.

Les Equipages sont tenus de suivre les instructions de tout Commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

ART. 7.3P. : Contrôles de passage

Les contrôles de passage (CP) sont des contrôles, secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les Concurrentes.

A ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'Equipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy, placé à bord de chaque véhicule, assure le contrôle du respect de l'itinéraire permanent. Il peut être consulté en permanence par l'Organisation pour contrôle, avec valeur de CP.

Art. 7.4P. : Contrôles Horaires

Les contrôles horaires (CH) sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison où les Concurrentes sont tenues de respecter un temps imparti.

A ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'Equipage. **L'Equipage doit attendre son heure idéale avant le panneau jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle.**

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'Equipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée du véhicule dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

Les contrôles horaires fermeront 30 minutes après l'heure théorique de passage de la dernière voiture.

Sur l'ensemble des contrôles horaires de chaque étape, les Concurrentes pourront bénéficier d'un total de 30 minutes maximum de retard par jour, sans encourir de pénalisation. (Ravitaillement essence, circulation), ceci afin de leur éviter de prendre des risques inutiles sur voies ouvertes. **Ce temps sera porté à 30 minutes le matin, et 30 minutes l'après-midi, pour les véhicules d'avant 1961 et les moins de 1.300 cm3.**

Exemple :

Un Equipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre :
18h58 min.00 sec et 18h58 min.59 sec.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

Pour tout retard : 1 point par minute ou fraction de minute, avec un maximum de 30 points.

Pour toute avance : 2 points par minute ou fraction de minute, avec un maximum de 60 points.

Absence d'un visa de contrôle horaire, ou arrivée au contrôle au-delà du délai maximum autorisé : 120 points.

Au contrôle horaire d'arrivée du déjeuner, et à celui de fin d'étape, les Equipages peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité.

ART. 7.5P : CH de départ de Zone de Régularité (DZR)

Ces contrôles seront situés, soit directement au départ de l'étape le matin ou le midi, soit à l'issue d'un secteur de liaison. Dans ce cas, un temps de 2 minutes sera alloué entre le CH de fin de liaison, et ce contrôle de départ de régularité.

Au départ d'une Zone de régularité, le Commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, **qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant, puis il donnera le départ à l'Equipage à l'heure inscrite.**

ART. 7.6P : CH manquants et conditions pour se maintenir en course

Pour tout CH manquant, l'Equipage encourra une pénalité de 120 points.

Si un Equipage n'effectue pas une zone de régularité, il continuera l'épreuve en encourant une pénalité forfaitaire de 120 points pour chaque arrivée de ZR non effectuée, ainsi que celle du CH de départ s'il ne s'y est pas présenté.

Si un Equipage interrompt le Rallye à n'importe quel moment, pour quelque raison que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'Epreuve ultérieurement, en encourant l'ensemble des pénalités prévues au présent Règlement, pour tous les points de contrôle qu'il n'aura pas validés (CH, CP et points de chronométrage de ZR).

Pour être admis à reprendre le départ d'une étape, l'Equipage devra se présenter sur la ligne de départ 30 minutes avant l'heure idéale de départ du premier concurrent, et remettre au Commissaire chef de poste le carnet de bord de la dernière étape qu'il aura effectuée.

Il sera autorisé à reprendre le départ si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité exigée par le Règlement technique.

Le non franchissement du dernier CH de l'épreuve à La Baule, (*) le Jeudi 3 juin 2021, entraînera une pénalisation forfaitaire de 1.000 points.

ART. 7.7P. : Déroulement des Zones de Régularité

Les zones de régularité étant des tronçons sur routes « ouvertes » à usage non privatif, la plus grande prudence est recommandée vis-à-vis des autres usagers éventuels et dans les traversées de villages.

De plus, une perte de temps sur un secteur en cas de gêne occasionnée par un autre usager, ou pour doubler un autre Equipage plus lent ou momentanément « planté » au milieu de la route, sera considérée comme un « fait de course », ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par la Concurrente.

En cas d'accident avec un tiers, votre responsabilité pourra être engagée, vous devez vous arrêter pour faire un constat, même en ZR.

Les Equipages doivent parcourir les zones de régularité à une vitesse moyenne imposée, qui sera fonction de leur catégorie :

- Moyenne Basse : 40 km/h pour les véhicules des groupes 1
- Moyenne Intermédiaire : 45 km/h pour les véhicules des groupes 2 et 3
- Moyenne Haute : 50 km/h pour les véhicules des groupes 4, 5, 6 et 7

Une classification sur la base des temps réalisés par les Equipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps idéal (avance) : 2 points de pénalité.

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps idéal (retard) : 1 point de pénalité.

Exemple : Vitesse moyenne imposée dans la catégorie : 45 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité : 5,1 km

Temps imparti : 6 mn. 48 sec.

Temps réalisé : 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de retard = 11 points de pénalité

Temps réalisé : 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de d'avance = 34 points de pénalité

L'Organisateur peut prévoir des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les Zones de Régularité.

Le maximum de points pouvant être infligés par point de chronométrage sur une Zone de Régularité effectué est de 120 points pour retard et 180 points pour avance.

Chaque point de chronométrage non validé entrainera une pénalisation de 180 points

La vitesse moyenne imposée par l'Organisateur pourra changer plusieurs fois sur une même Zone de Régularité, elle sera fonction du type et de l'état des routes empruntées et de la réglementation en vigueur.

Au départ de chaque Zone de régularité, le road-book indiquera aux Concurrentes la longueur maximale du secteur.

Les points de chronométrages (arrivées) ne seront pas indiqués sur le road-book

Art. 7.8P : Zone de Régularité sur circuit

Pour les Zones de Régularité sur circuit, le port du casque est obligatoire.

Les moyennes à respecter seront indiquées en fonction du circuit retenu.

Pour les Zones de Régularité se déroulant sur circuits, les classements seront calculés de la façon suivante :

Les Concurrentes auront 7 tours à effectuer : 1 tour de reconnaissance, puis 1 tour de référence et 4 tours chronométrés devant idéalement être égaux au tour de référence, et 1 dernier tour pour quitter le circuit.

- Vous devrez effectuer les tours chronométrés **à une moyenne minimum** qui sera déterminée pour chaque circuit, suivant votre catégorie de vitesse : haute, intermédiaire, ou basse.

- Le résultat de la ZR sur circuit se fera par addition de vos pénalités sur les quatre tours chronométrés et comptera pour le classement final.

La Zone de Régularité sur circuit comportera plusieurs points de chronométrage et comptera pour le classement final de l'Epreuve.

Vous pouvez apporter votre casque si vous en possédez un, mais des casques seront prêtés aux Concurrentes qui n'en ont pas.

NEWS : A l'issue de chaque étape du Rallye, le nombre de points de votre plus mauvais point de chronométrage en ZR sur l'ensemble des Zones de Régularité de la journée, sera soustrait de votre total de points journalier. (sauf pour avance ou arrivée manquante)

ART. 7.8P : Interruption d'une Zone de Régularité

Lorsque le déroulement d'une Zone de Régularité est définitivement stoppé avant le passage du dernier Equipage, et quelle qu'en soit la cause, un classement pourra quand même être réalisé pour les Equipages n'ayant pas pu effectuer ce secteur dans les conditions normales de course. Ils se verront infliger un temps forfaitaire pour les éventuelles arrivées non effectuées, calculé sur la base des dernières Zones effectuées dans des conditions « normales ».

Le ou les Equipages ayant provoqué un blocage donnant lieu à l'interruption d'une Zone de Régularité ne pourront bénéficier de cette mesure et se verront créditer du temps « Maxi » prévu pour les arrivées non effectuées.

ART. 7.9P. : PARCS

Parc fermé

Les voitures sont en régime de « Parc Fermé » dès leur entrée dans une zone de contrôle (sigle avertisseur jaune) et jusqu'à leur départ de celle-ci (sigle fin de zone de contrôle).

Dans le seul cas d'un pneu dégonflé, il peut être octroyé à l'Equipage concerné un temps maximal de 5 minutes supplémentaires pour changer le pneu dans cette zone de contrôle.

Pendant le régime de « Parc Fermé », il est strictement interdit de procéder à toute autre intervention sur la voiture (réparation / assistance / ravitaillement, etc).

L'ensemble des véhicules des Concurrentes sera sous régime du parc fermé Place Vendôme, à l'issue des vérifications, pour la nuit du 12 septembre, jusqu'au départ de la 1^{ère} Etape.

Parc gardé

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont que des parcs « gardés » non soumis au régime de parc fermé. Ces parcs n'étant pas fermés, et accueillant du public au moment de l'arrivée, l'Organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol sur un véhicule.

Pour des raisons de sécurité, toute sortie de ce parc sera interdite après 21h00.

ART. 8P – RECLAMATIONS

Conformément à l'article 9.2 de la Réglementation générale FFSA, il n'y a pas de réclamations recevables dans les rallyes se déroulant sur routes ouvertes. Si vous avez un problème sportif au cours d'une étape, vous devez le signifier à un officiel à l'aide de la feuille (Query Form) se trouvant à la fin de chaque étape du road book, dans les 30 minutes suivant votre arrivée au CH de fin d'étape.

ART. 9P – CLASSEMENT

Le classement général se fera par addition des points obtenus aux divers contrôles et ajoutés à ceux de toute autre pénalisation.

Il sera établi un seul classement général.

L'Equipage ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième, et ainsi de suite.

En cas *d'ex aequo*, les Equipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

- 1 - le véhicule le plus ancien
- 2 - la cylindrée la plus faible

ART. 10P - COUPES ET PRIX

A l'issue de chaque étape, lors du briefing, un prix sera attribué aux vainqueurs du jour (non cumulable si les vainqueurs du jour sont les mêmes que la veille, le prix étant alors remis à l'Equipage classé deuxième, etc...) ainsi qu'un prix spécial attribué discrétionnairement par l'Organisation.

La remise finale des prix aura lieu au cours du Dîner de Gala le 3 juin 2021 à 21h à La Baule.

A l'issue de l'épreuve, il sera distribué :

- Deux Coupes ou Trophées aux dix premiers Equipages du classement général
- Une Coupe aux premières Concurrentes de chaque Groupe
- Deux Coupes à la première « Rookie »

- Une Coupe à 1 Equipage d'assistance choisi par l'Organisation
- Une Coupe au premier Equipage Mère / Fille
- 3 Trophées au premier « Team »
- 3 Coupes pour des prix spéciaux déterminés par l'Organisation.
- 1 Coupe « Trophée Dominique Elut » pour un commissaire de l'organisation.

Et un ensemble de cadeaux offerts par nos Partenaires.

RALLYE des PRINCESSES 2021 ANNEXES

ANNEXE 1

INSCRIPTION des ASSISTANCES PERSONNELLES

Les Participantes peuvent avoir leur propre assistance et dans ce cas le ou les accompagnateurs devront réserver leur(s) place(s) auprès de l'Organisation suivant l'une des deux formules ci-dessous :

1/ Formule All Included pour 2 pers + 1 voiture assurant l'assistance, qui s'élève à **4.600 €uros (avec Hôtellerie et Dîners)**

Et comprend :

Tous les hôtels du 30 mai au 3 juin 2021 (les hôtels ne sont pas ceux des participantes sauf exception époux)

Tous les repas (petit-déjeuners, déjeuners, dîners) du 30 mai au 3 juin 2021 pour 2 personnes

Assurance RC Organisation

Identification plaque et stickers « assistance »

Un road-book cartographique uniquement

2/ Formule 2 pers + 1 voiture assurant l'assistance, qui s'élève à **1.300 €uros (sans Hôtellerie ni Dîners)**

Et comprend :

Les 5 déjeuners du 30 mai au 3 juin 2021 pour 2 personnes

Assurance RC Organisation

Identification plaque et stickers « assistance »

Un road-book cartographique uniquement

3/ Formule 1 pers + 1 voiture assurant l'assistance, qui s'élève à **1.000 €uros (sans Hôtellerie ni Dîners)**

Et comprend :

Les 5 déjeuners du 30 mai au 3 juin 2021 pour une personne

Assurance RC Organisation

Identification plaque et stickers « assistance »

Un road-book cartographique uniquement.

Attention

Pour pouvoir suivre et obtenir les documents de l'épreuve, les assistances devront se soumettre aux vérifications le samedi 29 mai 2021, en même temps que leurs Concurrentes, pour être identifiées « Assistance ».

Les assistances seront autorisées à intervenir partout sauf sur les Zones de Régularité.

Toute assistance étant aperçue sans stickage d'identification, ayant un comportement gênant vers d'autres Participantes, bouchonnant ou se trouvant sur une Zone de Régularité, entraînera pour son Equipage une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des Equipages qu'elle assiste.

ANNEXE 2 – TABLEAU DES PENALITES

Tableau récapitulatif des pénalités	Art. n°	Exclusion	Pénalité En temps	Pénalité financière	Décisions Pénalités Appréciations des Commissaires Sportifs
Non présentation des documents obligatoires aux vérifications administratives	1.3P				Refus de départ
Véhicules non conformes aux vérifications techniques	1.3.3P				Refus de départ et perte des droits d'engagements
Bruit excessif	1.3.3P	X			
Non-respect des échéances de paiements des engagements	3.1P				Passage au tarif supérieur
Changement véhicule en cours de rallye	4.1.1P		300 points		
Infraction sur la réglementation de l'Assistance	4.3.1.1	Pouvant aller jusqu'à			
Absence d'une publicité Organisateur	5P	Pouvant aller jusqu'à			
Non-respect de l'itinéraire officiel	6.1P	Pouvant aller jusqu'à			
Possession de notes autres que celles de l'organisation	6.1P	X			
Paiement des amendes non effectuées sous 24 heures	6.4				Refus de départ
Dépassement vitesse	6.4		1 ^{ère} infraction : 500 2 ^{ème} infraction : 1000 3 ^{ème} infraction : HC		
Avance répétée aux arrivées de ZR	6.4	Pouvant aller jusqu'à			
Manœuvre déloyale ou anti-sportive	6.4 6.4	Pouvant aller jusqu'à			
Non-assistance à personne accidentée	6.4	Pouvant aller jusqu'à			
Rectification du carnet de contrôle	6.3P	X			
Perte de la tablette support du carnet de contrôle	6.3P			100 €	
Perte du carnet De bord du jour	6.3P		50 points		Sous réserve de pouvoir vérifier le passage effectif à tous les contrôles
Absence de visa à un CH	7.3.2		120 points		
Par minute d'avance d'un CH	7.3.2		2 points		Maximum 60 points
Par minute de retard à un CH	7.3.2		1 point		Maximum 30 points
Absence de visa au dernier CH de l'épreuve	7.4.2		1000 points		
Non exécution d'une arrivée de zone de régularité	7.3.2		180 points		
Par seconde de retard à un ZR	7.5.1P		1 point		Maximum 120 points
Par seconde d'avance à un ZR	7.5.1P		2 points		Maximum 180 points

Annexe 3 :

Appareil GPS de prise de temps et de contrôle du parcours

Votre véhicule sera équipé aux vérifications d'un **GPS de marque TRIPY**, qui contrôlera en permanence votre parcours et qui enregistrera vos heures de passages aux CH et arrivées de TR., en plus du pointage manuel pour les CH.

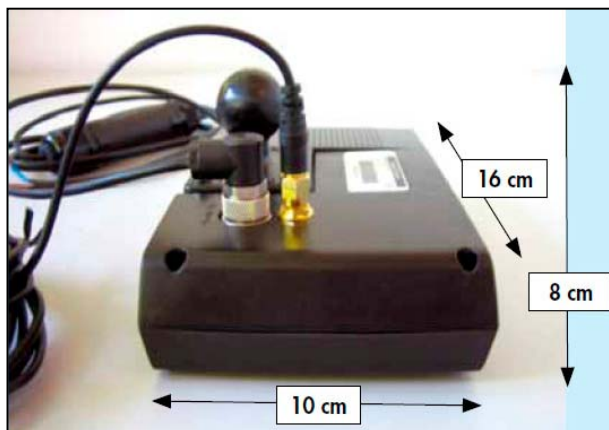
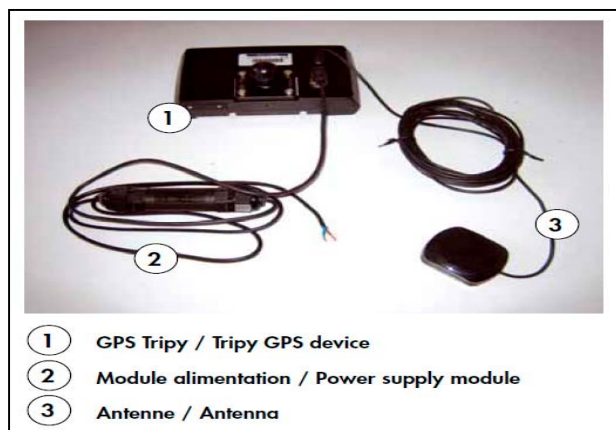
Vous devez vous conformer aux indications techniques ci-dessous :

DESCRIPTIF DU GPS

Ce système est composé de :

- un **GPS TRIPY** (largeur : 16 cm ; hauteur : 10 cm; profondeur avec sortie de câble: environ 8 cm)
- une antenne extérieure aimantée (longueur de fil : 5m)
- un module d'alimentation à raccorder à votre véhicule (longueur de fil : 1m)

L'écran du GPS n'affichera aucune information utile pour le concurrent et son clavier sera inactif.

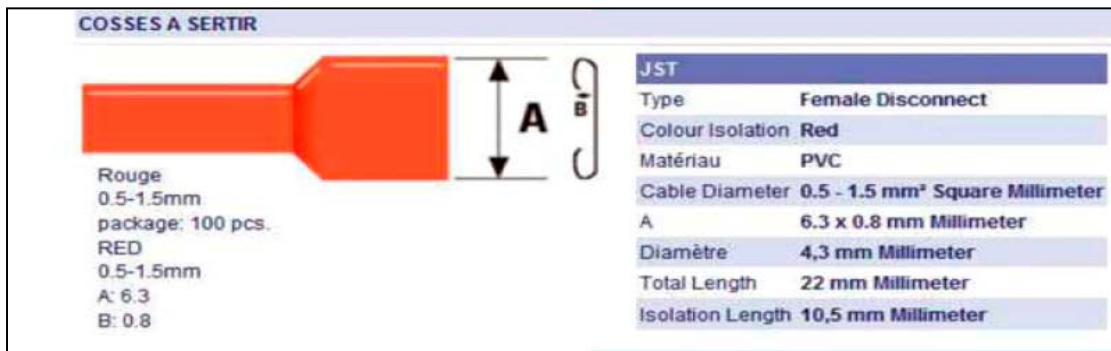


INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Vous devrez préalablement équiper votre véhicule d'une alimentation électrique, suivant les caractéristiques techniques suivantes :

Alimentation électrique en 6 ou 12V branchée en direct de la batterie :

- Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm².
- Le pôle + (différencié par le conducteur rouge) devra être protégé par un fusible de 1 Ampère.
- **Les fils devront être équipés aux extrémités de cosses à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).**
- **Rouge** pour le (+) et **Bleu** pour le (-).
- Cette alimentation devra arriver à proximité du tableau de bord
- Ce câble d'alimentation permettra de raccorder le module d'alimentation fourni par TRIPY.
- Cette alimentation devra être PERMANENTE, 24H sur 24H, pendant toute la durée de l'épreuve y compris dans les parcs de fin d'étape.
- La consommation usuelle de charge du GPS étant de 80 mA.



L'antenne et le module d'alimentation Tripy vous seront fournis lors des contrôles techniques.

- Ces deux éléments seront installés par nos commissaires.
- Le module d'alimentation Tripy est terminé par un morceau de câble équipé de deux cosse à sertir mâles, pour le connecter facilement sur les cosse femelles du câble d'alimentation électrique que **vous aurez préalablement installé avant les contrôles techniques.**
- Nous positionnerons l'antenne à l'extérieur, sur une surface horizontale (ex : toit, capot avant, capot arrière) par simple aimantation. En cas d'impossibilité d'utiliser le système magnétique (carrosserie non métallique, décapotable,...), nous pourrons utiliser un double-face autocollant fourni avec l'antenne. L'antenne aura une vue maximale sur le ciel. Le passage du câble sur le joint de portière devra être réalisé de telle sorte que le câble ne puisse ni être détérioré lors de la fermeture de la portière, ni arraché lorsque la (Co-)pilote monte et descend du véhicule.

Le boîtier GPS Tripy vous sera fourni aux vérifications techniques.
Son installation sera à réaliser à ce moment.

Le GPS sera fixé par ventouse sur le pare-brise ou le tableau de bord, à l'endroit où vous aurez amené la connexion d'alimentation. Après cette installation, le bon fonctionnement du système GPS sera validé par les techniciens de la société TRIPY, accompagnés par les Commissaires Techniques de l'A.S.A. Auto Verte.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Lors des vérifications, l'un des deux membres de l'Equipe devra transmettre à l'organisation une empreinte de carte de crédit non encaissée, garantissant la restitution du système GPS à la fin du rallye, à La Baule.

Le montant du cautionnement est de 1 050 €. En cas de non restitution, voici les prix retenus :

- Boîtier GPS Tripy : 870 € TTC
- Câble d'alimentation : 120 € TTC
- Antenne GPS : 60 € TTC

Au CH de fin de l'épreuve (suppression), le système GPS et ses accessoires devront être restitués aux Relations Concurrentes.

En cas d'abandon en cours d'Epreuve, le système GPS devra être restitué aux représentants des Relations Concurrentes présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape.

Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée entre les mains de TRIPY au plus tard 10 jours après la fin de l'Epreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

ANNEXE 4 : EQUIPEMENTS NECESSAIRES ou CONSEILLES

1/ Equipements du Copilote :

- Chronomètre

- Fonction d'horloge (pour les liaisons)- Fonction de chrono (en régularité)- Exemple: **Big Digit**
- Loupe : pour lire carte et table de calcul

- Surligneurs – Calculette

2/ Equipements de la voiture :

- Tripmaster (mécanique ou électronique)

Les voitures anciennes ont souvent un compteur journalier fantaisiste, ceci essentiellement dû à son grand âge. En régularité, pas question de rater un changement de direction à cause d'un compteur imprécis.

Afin de vous simplifier la vie durant l'épreuve, nous vous conseillons de faire l'acquisition d'un Tripmaster et le faire poser par un électricien auto ou un mécanicien.

Ce matériel, bien utile, vous donnera votre kilométrage partiel et les kilomètres parcourus depuis le début de votre secteur de liaison ou de régularité et vous permettra de savoir exactement la distance parcourue entre 2 cases du road-book.

RétroTrip en appareil mécanique

Terratrip électronique le plus courant (en photo le Classic 202)

VH Trip, BRANTZ, EASYTRIP, sont des appareils électroniques plus sophistiqués.



Maîtriser le Trip

Le calibrage sera fait avant le début de l'Epreuve, sur au moins 10km, sur une nationale ou autoroute.

Suivre les indications de distance cumulée sur le road-book (plutôt que les partiels),

En cas de décalage régulier, affiner la calibration progressivement,

Il vaut mieux que le Trip indique un peu plus que moins, pour annoncer les notes en avance plutôt qu'en retard –

ATTENTION : la taille des pneus compte aussi pour le calibrage. C'est votre mécanicien qui vous aidera.

Disponibles chez tous les accessoiristes spécialisés auto et compétition et sur les sites internet de certains :

ORECA : www.oreca-stores.com

BPS : www.bps-racing.com

Stand 21 : www.stand21.fr

GT2i : www.gt2i-competition.com

Grand Prix Racewear : www.gpracewear.fr

